

Le 10 février 2022

## **Plan « Marseille en grand » : installation du Groupement d'intérêt public Aix-Marseille-Provence Mobilités**

L'enjeu de la mobilité urbaine revêt une importance majeure pour les habitants de la Métropole Aix-Marseille-Provence, pour consolider l'attractivité de son territoire, répondre aux enjeux de cohésion sociale, faciliter les créations d'emploi et lutter contre les effets du changement climatique.

Pour répondre à ces besoins pour la prochaine décennie, le projet de Plan de Mobilité métropolitain 2020-2023 recense jusqu'à 7 Mds d'investissements en transports tous modes et tous maîtres d'ouvrage confondus, dont 4,6 Mds sous maîtrise d'ouvrage métropolitaine.

L'État a décidé d'accompagner ces projets et a fait inscrire au projet de loi de finances 2022 la totalité des crédits annoncés par le président de la République le 2 septembre 2021, à l'occasion de la présentation du Plan « Marseille en grand » : 1 Md€ d'autorisations d'engagements composées de 256 M€ de subventions et 744 M€ d'avances remboursables.

Les engagements de l'État et de la Métropole ont été formalisés dans le protocole d'intention relatif au versant mobilité du plan « Marseille en grand » signé le 14 décembre 2021 en présence de Monsieur le Premier ministre.

Le Groupement d'intérêt public « Aix-Marseille-Provence Mobilités » a été installé en préfecture ce jeudi 10 février 2022 : il associe l'État et la Métropole, le Conseil régional, le Conseil départemental, les communes principalement concernées (Marseille, Aix-en-Provence, Istres, Aubagne, Martigues, Salon-de-Provence), les représentants du monde économique (CCIAMP et UPE 13) et des usagers (FNAUT).

Le Groupement d'intérêt public Aix- Marseille-Provence Mobilités a pour but de :

- garantir l'efficacité opérationnelle du plan de soutien, c'est-à-dire une affectation efficiente des financements de l'État ;
- fournir le cadre d'un travail partenarial et constituer, plus largement, un lieu d'échange et de concertation avec les acteurs de la mobilité métropolitaine ;
- proposer le versement des subventions et avances remboursables de l'État ;
- tenir à jour la programmation des projets prioritaires.

Le GIP est présidé par Madame la présidente de la Métropole, Martine Vassal. L'État détient 55% des voix et la Métropole 45%.

Une prochaine réunion du GIP sera organisée au début du mois de mars. Elle aura notamment pour ordre du jour un premier tour d'horizon de la programmation des travaux en matière de mobilité.